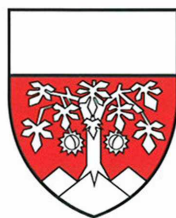


Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Rédactrice:
Mme R. Vaucher

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX 4 COINS DU MONT

reflets du législatif

L'ordre du jour de la première séance 1993 du Conseil communal était bien chargé en cette soirée du 29 mars. En présence de la Municipalité in corpore, les débats ont d'abord été dirigés par M. Daniel Grosclaude, puis par M. Paul-Daniel Panchaud, tous deux Présidents. En effet, à la suite du décès, au début de l'année, de M. Rémy Vaucher, Municipal des Ecoles, des Cultes et de la Protection civile, à qui l'Assemblée a rendu un dernier hommage, c'est M. Daniel Grosclaude qui a été élu Conseiller municipal au 1^{er} avril 1993. M. Grosclaude a donc présidé les activités de la soirée jusqu'au point de l'ordre du jour prévoyant l'élection du nouveau Président, élu en la personne de M. Paul-Daniel Panchaud, jusqu'alors 1^{er} Vice-président. M. Raymond Corbaz 2^{ème} Vice-président a été élu 1^{er} Vice-président. M. Bernard Salchli, Secrétaire du Conseil a été élu 2^{ème} Vice-président en remplacement de M. Raymond Corbaz. Deux candidats briguaient cette dernière fonction. Le poste de Secrétaire sera repourvu lors de la prochaine séance du Conseil communal. A la suite de la démission du Conseil communal de M. André Ravessoud, qui s'est retiré en faveur de forces plus jeunes, c'est M. Paul Le Roux, premier des viennent-ensuite des élections communales de 1989, qui a prêté serment devant l'assemblée. M. Ravessoud qui était également membre de la Commission de gestion a été remplacé par M. Jean-Pierre Sueur. Le Conseil a encore désigné les 3 suppléants de cette Commission de gestion qui sera composée en 1993 des personnes suivantes:

MM. Roger Darbellay, André Chabloz, Edouard Corbaz, Jean-Pierre Sueur, Jean-Marc Petermann, Jean-Claude Noverraz et Gilbert Joly, membres; MM. Jean-Edouard Burri, Christian Knecht et Yvan Graz, suppléants.

Le Conseil, sur préavis favorable des Commissions ad hoc et des finances, a accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 82'000.- en vue du réaménagement

de la rue du Petit-Mont. Les travaux projetés seront modestes et adaptés à l'état de la trésorerie communale. Un trottoir et quelques arbres assureront l'esthétique des lieux. La Commission ad hoc était composée de MM. Jean-Paul Waldmeyer, Président, Jean-Jacques Truffer, Rapporteur, Jean-Edouard Burri, Peter Kronauer et Daniel Nuslé.

Le Conseil a approuvé le plan d'affectation fixant la limite des constructions à la route du Jorat, à respectivement 7 m à l'intérieur des hameaux des Meules et des Planches et à 10 m le long de la route les reliant, puisque celle-ci se trouve en zone agricole. La Commission ad hoc composée de MM. Adrien Dormond, Président, Claude Amaudruz, Rapporteur, Paul Kart, Pierre Barras et Yvan Graz a émis un préavis favorable.

Avant les prochaines élections communales pour la nouvelle législature 1994-1997, le Conseil a été appelé à se déterminer sur le nombre des personnes délibérantes, 70 actuellement. Sur proposition de la Commission ad hoc, présidée par M. Michel Rauschert et composée de Mme Ursula Wyss Schelker, MM. Raymond Annen, Rapporteur, Gérald Noverraz et André Bonzon, le Conseil a maintenu à 70 le nombre des Conseillères et Conseillers. Cet effectif permet une bonne représentation socio-économique des habitants de la Commune et permet de constituer les nombreuses commissions permanentes et ad hoc appelées à évaluer les préavis de notre Exécutif. Le bureau du Conseil constitué d'au moins 7 Conseillères(ers) pris sur l'effectif des 70 personnes, doit également assurer le déroulement des nombreuses votations et élections annuelles.

En fin de séance, le "nouveau" Président a assermenté le "nouveau" Conseiller municipal qui a tenu des propos très pertinents, desquels ressortait, outre l'expression de sa reconnaissance et de ses remerciements, le souhait d'une paix politique durable liée au maintien des élections communales selon le système majoritaire. Celui-ci laisse la possibilité, à chaque autorité,

de s'exprimer en toute liberté sur l'ensemble des domaines discutés au cours des séances du Législatif et de l'Exécutif.

C'est vers 22 h. 15 que la séance a été levée après que M. Paul-Daniel Panchaud eût adressé ses remerciements au Conseil pour la confiance témoignée en l'élisant à la présidence qu'il souhaite animer avec l'efficacité du Président sortant et dans la même atmosphère de sérénité. M. Panchaud a encore relevé l'important travail nécessaire à la préparation des séances que M. Grosclaude a conduites avec sensibilité et autorité, dosées d'un juste brin d'humour dispensé aux meilleurs moments, permettant ainsi de détendre l'Assemblée. Ce sont donc 16 années consécutives de présidence, précédées de 4 ans de secrétariat, que M. Panchaud salue en souhaitant à M. Grosclaude satisfaction et succès dans ses nouvelles activités à la Municipalité du Mont.

*Le Secrétaire du Conseil communal
B. Salchli*

Note personnelle du Secrétaire du Conseil communal:

Ceci devrait être le dernier "Reflet" sorti de ma plume et rédigé à chaud, le lendemain du Conseil, comme d'habitude depuis bientôt huit années. J'ai été conscient de la nécessité de cette information qui doit malgré tout préserver toutes les sensibilités des acteurs et des lecteurs. J'espère que ma prose, peut-être parfois un peu technocratique, vous a permis de suivre la chronique politique de notre Commune, au travers des nombreuses séances du Législatif que j'ai eu le privilège et l'honneur de vous conter. J'ai accompli ce travail au plus près de ma conscience, avec impartialité et surtout avec beaucoup d'intérêt. Les fonctions de 2^{ème} Vice-président du Conseil et de Secrétaire sont incompatibles ce qui nécessitera l'élection d'un nouvel écrivain pour notre Législatif ainsi que pour les "4 Coins du Mont".

Fidèles Lectrices et Lecteurs, je vous laisse découvrir, avec votre curiosité

habituelle, la dernière version du "Reflet du Législatif", rédigée par le Secrétaire sortant ! Merci pour votre intérêt à la chose publique.

Discours de M. Daniel Grosclaude, prononcé au terme de la séance du Conseil communal du 29 mars 1993, alors qu'il prenait congé du Législatif, suite à son élection à la Municipalité.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, :

Permettez-moi, avant de passer à l'élection de mon successeur, de vous adresser quelques mots, Rassurez-vous, je ne vais pas retenir longtemps votre attention ni vous présenter un testament politique. J'aimerais simplement, au moment où j'arrive au terme de mon mandat, vous dire tout le plaisir et la satisfaction que j'ai éprouvés dans l'exercice de la fonction que vous m'avez confiée.

Au cours de ces quatre législatures, nous avons toujours eu des débats sereins. Il y a bien évidemment eu, ici ou là, des divergences entre le Législatif et l'Exécutif et plus souvent encore entre les membres du corps délibérant mais elles ont toujours été exprimées avec courtoisie et respect mutuel des opinions adverses. De telles divergences d'opinions sont d'ailleurs indispensables à la bonne marche des affaires publiques surtout lorsque, comme c'est le cas au Mont, elles permettent d'arriver à des décisions qui ne sont pas systématiquement remises en cause comme on le voit trop souvent aux plans cantonal et fédéral.

Cette situation, nous la devons tant aux membres de la Municipalité qu'à vous, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, car chacune de ces autorités a le souci de ne pas empiéter sur les prérogatives de l'autre. Nous la devons aussi aux citoyennes et citoyens de cette commune qui nous ont élus et ne remettent pas systématiquement en cause les décisions de leurs Autorités.

Le système majoritaire que nous connaissons depuis toujours au Mont est profondément ancré dans l'esprit des électrices et électeurs de notre commune comme dans celui de la très grande majorité des membres de ses autorités. Il a, encore aujourd'hui, sa pleine justification dont l'une des plus importantes est de permettre à chaque membre des autorités de s'exprimer très librement sur les objets qui lui sont soumis ou sur ceux qui lui tiennent à cœur.

L'absence des contraintes liées à la représentation proportionnelle facilite aussi les rapports entre autorités exécutive et législative. On l'a vu à propos des

modifications apportées au règlement du personnel communal, aux études entreprises au sujet de la fréquence des transports publics desservant Le Mont ou des manifestations qui, en 1991, ont marqué le 700^{ème} anniversaire de la Confédération.

Il y a fort à parier que l'une ou l'autre de ces propositions, voire les trois, émanant du Conseil n'auraient pas eu la suite qui leur fut donnée si nous étions élus à la proportionnelle.

Je souhaite que le mode d'élection qui nous régit actuellement persiste encore longtemps pour le plus grand bien de la Commune du Mont et de ses habitants.

J'exprime mes remerciements à notre Municipalité et à celles qui l'ont précédée pour les bons rapports que nous avons toujours entretenus durant ces quinze années de présidence. La collaboration avec notre Syndic a toujours été facile et marquée d'un souci constant d'efficacité.

J'aimerais également relever la qualité des préavis qui nous sont soumis par l'Exécutif communal. Je sais que certains de ces documents ont été cités comme exemples. Cela est aussi un signe de la qualité du travail accompli par notre administration communale que je tiens également à remercier pour sa disponibilité.

Ma reconnaissance va également à mes vices-présidents successifs sur lesquels j'ai toujours pu compter, notamment lors des nombreuses votations et élections dont nous avons la mission d'assurer le bon déroulement ainsi que le dépouillement. Leurs avis éclairés lors des séances du bureau ainsi que leur disponibilité ont grandement contribué à faciliter ma tâche.

Il y a deux personnes que je désire remercier nommément. Ce sont Mme Evelyne Panchaud, secrétaire du Conseil de 1978 à 1985 et M. Bernard Salchli, notre secrétaire actuel depuis 1986. J'ai eu la grande chance de compter là sur deux collaborateurs de première force et d'une efficacité remarquable. La fonction de secrétaire du Conseil exige d'être rapide, précis et de résoudre une masse de problèmes d'organisation afin que les travaux du Législatif et de ses commissions se déroulent sans heurts. Tant Mme Panchaud que M. Salchli se sont acquittés avec compétence et efficacité de ces nombreuses tâches. Je tiens à les en remercier.

Ma reconnaissance va également aux représentants de la presse, M. Louis Polla, pendant de nombreuses années, et M. Bernard Monnet, son successeur. Par leurs comptes-rendus précis, objectifs et succints de nos débats, ces journalistes permettent à toute personne qui ne les a pas suivis d'en connaître l'essentiel.

Face à vous pendant de nombreuses séances, Mesdames et Messieurs, j'ai

parfois eu le loisir de vous observer et par là de vous connaître. J'ai parfois découvert certaines de vos habitudes et appris à anticiper vos réactions. Je sais aussi que parmi vous il en est qui m'observaient d'un œil critique. Cela fait partie des rapports subtils d'une assemblée avec celui qui la préside.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée en me réalisant plusieurs fois à la présidence du Conseil. J'ai peut-être été parfois un peu sec avec l'un ou l'autre d'entre vous, je vous en demande pardon et vous suis reconnaissant de ne pas m'en avoir tenu rigueur.

En guise de conclusion je forme le vœu que l'esprit qui a guidé nos travaux persiste au cours des années à venir car c'est ainsi que nous maintiendrons, dans notre commune, une vraie paix publique garante d'une saine gestion des affaires publiques.

Daniel Grosclaude



nos établissements scolaires

Une bibliothèque pour les enfants au Mont ?

Une petite enquête dans les classes du Mont a montré que beaucoup d'enfants seraient enthousiasmés à l'idée de bénéficier d'une bibliothèque. Un groupe d'enseignants travaille à la mise sur pied de cette idée.

Située dans les locaux scolaires, cette bibliothèque serait destinée, dans un premier temps, aux élèves des classes enfantines à la 6^{ème} année (5 à 12 ans).

Si notre projet vous intéresse, vous pouvez nous aider à le concrétiser en nous offrant des livres en bon état, dans les domaines suivants:

- livres pour enfants
- livres d'images
- documentaires
- bandes dessinées.

Ils peuvent être amenés le lundi 7 juin de 15 h. 30 à 19 h. 00 à la salle N° 10 au 1^{er} étage du collège du Mottier B ou, par l'intermédiaire d'un élève du Mont, aux maîtres de classe. Nous sommes également disposés à venir chercher les livres à domicile.

Merci de nous aider à démarrer !

Pour de plus amples informations:

L. Lassueur
institutrice
tél. 653 68 75

La Fondation Renée Delafontaine

Par son directeur, M. A. Sauter, la Fondation prie la rédaction des "4 Coins du Mont" de transmettre leurs remerciements aux auteurs des articles parus dans le journal N° 38, sous le titre "A la rencontre de la différence".

La page présentant les réactions des jeunes après leur démarche a été particulièrement appréciée.

Réd.

Opération poubelle

Un après-midi de septembre 1992, nous avons fait une "opération poubelle", c'est-à-dire nettoyer le ruisseau du Grand-Mont. Pour cette opération, chaque élève avait enfilé des bottes, des gants et avait apporté un sac à poubelle.

Nous nous sommes séparés en quatre groupes de six élèves. Chaque équipe a travaillé une heure et dix minutes pour ramasser la plupart des déchets. Le ruisseau contenait des ordures qui n'ont rien à y faire comme: de l'alcool à brûler, des lames de scie et des pneus de vélo.

Voici à peu près le poids des ordures:

- 5,5 kg de verre,
- 6,5 kg de plastique,
- 4 kg de papier,
- 5 kg de métal,
- 8,5 kg d'autres matières.
- Au total, 29,5 kg.

Ensemble, nous avons constaté que les enfants laissaient plus de déchets que les adultes: nous avons trouvé plus de papiers de bonbons que d'autres papiers, parce que les enfants achètent plus de sucreries que les adultes.

En 1991, nous avons fait la même opération, et nous avons constaté qu'il y avait moins de déchets en 1992.

Nous avons pensé que les gens du quartier ne s'occupaient pas assez du ruisseau. Nous espérons que le cours d'eau sera plus propre dans les années à venir.

Cédric, Huân, Pritam

information



A.P.E.
Association vaudoise
des Parents d'élèves

Le 30 mars nous avons eu le plaisir d'accueillir M. Louis Kilcher pour une conférence sur le thème "Adolescent d'aujourd'hui et de demain". M. Kilcher est le fondateur de la médiation scolaire.

La notion d'adolescent n'est connue en Occident que depuis le début du 20^{ème} siècle. Dans la société archaïque, le passage de l'enfance à l'âge adulte était consacré par des rites ou des épreuves d'initiation.

La société actuelle a perdu cette phase initiatique, et par là même les points de repère que cela représentait.

Alors que jusque vers l'âge de treize ans, l'enfant s'identifie à l'image parentale, chez l'adolescent, c'est l'activation biologique qui l'amène à la recherche de sa propre identité, et réactualise les conflits Oedipiens (parents-enfants). Cette recherche s'accompagne d'une souffrance et d'un mal être d'autant plus fort que notre société n'offre plus d'idéaux et de valeurs morales.

La famille constitue l'élément vital pour le passage de l'adolescent vers l'âge adulte, le dialogue en est la clef.

Nous tenons ici à remercier encore M. Kilcher.

Si vous êtes intéressés à poursuivre la réflexion sur ce thème, nous sommes disposés à organiser des groupes de rencontre.

Le comité vaudois de l'Association des parents d'élèves nous demande d'appuyer la pétition adressée au Grand Conseil du canton de Vaud, dont tout le texte se trouve ci-après. D'avance nous vous remercions de votre appui.

Pour un cycle d'orientation 5/6 dans l'école vaudoise

Pétition adressée au Grand Conseil du canton de Vaud

Alors que l'école vaudoise subit des pressions budgétaires très fortes dans le sens d'une diminution de ses prestations, l'Association des parents d'élèves

demande la modification du système de sélection en cinquième année et son remplacement par une orientation sur deux ans, en cinquième et sixième années.

Actuellement, on remarque une tendance à la préselection dès la 4^{ème} (avec l'introduction de classes de 5^{ème} à effectifs réduits). Or, les travaux du Centre vaudois de recherches pédagogiques (CVRP) font ressortir que:

- une petite majorité des parents sont pour une orientation plus tardive,
- la moitié des enseignants estiment qu'on ne peut se faire une idée précise de la valeur de tous les élèves sur une année (actuellement la cinquième),
- il y a surcharge du fait de la transition primaire-secondaire dans un contexte de sélection, simultanément à l'introduction d'un système à plusieurs maîtres et de l'allemand,
- le système de sélection basé exclusivement sur les notes appauvrit les démarches d'apprentissage et de découverte,
- les élèves ressentent anxiété et perte de confiance en soi.

En adoptant un cycle d'orientation 5/6, le canton de Vaud:

- fera un pas vers la coordination romande et suisse,
- permettra d'instaurer un système de sélection plus motivant et responsabilisant pour les élèves, tenant compte de leurs aptitudes et de leurs attitudes,
- atténuera le coût humain et social de la sélection,
- diminuera les coûts de l'organisation scolaire.

En conséquence, les soussignés demandent la modification de la loi scolaire vaudoise du 12 juin 1984. De plus, ils attendent que l'article 3 de la loi scolaire "L'école assure, en collaboration avec les parents, l'instruction des enfants. Elle seconde les parents dans leur tâche éducative" soit enfin appliqué par l'instauration d'un véritable partenariat durant toute la scolarité.

*Pour le comité:
Mivelaz Blaise*

Retour prévu le 20 juin 1993 à l'APE - Maison de la Femme - Eglantine 6 - 1006 Lausanne

le conseil du vétérinaire

Les maladies principales du lapin

Chez le lapin, des démangeaisons fréquentes sont assurément le signe de la présence d'ectoparasites (poux, puces, gales), plus rarement de mycose. Un examen attentif du pelage s'impose.

La gale provoque des démangeaisons tellement intenses que le lapin devient nerveux et maigrit. Les lésions cutanées engendrées par la migration des parasites et le grattage peuvent devenir très importantes et entraîner la mort de l'animal. La gale peut se situer aussi dans les oreilles.

Les ectoparasites ne sont pas spécifiques à l'espèce. Ils peuvent donc contaminer les chiens, les chats, les cochons d'Inde et même l'homme. De ce fait, il est préférable de traiter tous les animaux que l'on possède en même temps.

Un lapin lourd, vivant sur un fond inadéquat (grillage, bois râpeux, béton) aura une pododermatite ulcéreuse au métatarse. Les lésions sont souvent recouvertes d'une croûte épaisse et s'infectent dessous.

Lorsque trop d'urine souille la cage, le lapin développe une dermatite sous le ventre et aux parties génitales. Ces problèmes demandent des soins adéquats et une bonne hygiène.

Des problèmes dentaires surviennent facilement. Parfois, les incisives poussent anormalement à cause d'une mauvaise position congénitale. Il faut, dans ce cas, les couper régulièrement à la bonne longueur. Il arrive que les molaires développent des pointes qui blessent l'intérieur de la bouche ou la langue. Le lapin qui a ce problème bave beaucoup. La salive coule sous le cou et les poils se collent. Il faut absolument faire couper ces pointes et désinfecter la bouche afin d'éviter la formation d'abcès. Lorsque les conditions d'hygiène laissent à désirer, le lapin risque d'attraper une rhinite contagieuse. Les symptômes sont ceux du rhume, mais ils peuvent sérieusement s'aggraver si on ne traite pas l'animal rapidement.

Une dernière particularité à mentionner est la grossesse nerveuse de la lapine. Vers la fin de la pseudo-gestation, elle s'arrache les poils et construit un nid avec. Ce phénomène ne demande pas de thérapie.

Dr L. Walter

à savoir

Office postal du Mont-sur-Lausanne

Nouvel horaire à partir du samedi 5 juin 1993.

Du lundi au vendredi:

- de 07 h. 30 à 12 h. 00
- de 14 h. 00 à 18 h. 00.

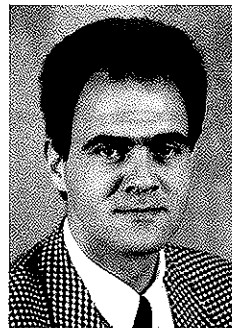
Samedi:

- de 08 h. 00 (au lieu de 07 h. 30) à 11 h. 00.

Office postal

Banque Raiffeisen: le renouveau!

Depuis le début de l'année au Mont, la Banque Raiffeisen a pris un nouveau départ grâce au dynamisme et à la compétence de deux personnalités connues de notre région, MM. Eric Loup, gérant, et Philippe Baud, responsable d'agence.



Eric Loup
Gérant, habitant de Cugy.

Président cantonal de la Fédération vaudoise des Jeunesses campagnardes et membre de plusieurs sociétés locales.



Philippe Baud
Resp. d'agence

Enfant du Mont, où il habite.

Membre très actif de plusieurs sociétés sportives ou récréatives du Mont et des environs.

La banque qui appartient à ses clients peut donc aujourd'hui vous offrir toutes les opérations bancaires.

Dotée d'un outil informatique performant, elle est à votre service tous les matins du lundi au jeudi et le vendredi tout le jour, aux horaires suivants:

- Lundi à jeudi de 8 h. 00 à 12 h. 00.
- Vendredi de 8 h. 00 à 12 h. 00 et 13 h. 30 à 17 h. 00.

*Agence du Mont
Rte de Lausanne 6
Tél. 652 05 72*

Au feu que faire ?

Mieux vaut prévenir que brûler! Il n'y a pas de fumée sans feu! Certains liquides présentent un danger d'incendie. De nombreux liquides (dilution nitrée, benzène, acétone, etc.), des colles, des vernis ainsi que le contenu de flacons aérosols présentent un danger d'incendie et d'explosion.

Les liquides en question s'évaporent à la température de la pièce et dégagent des mélanges explosibles. Une combustion explosive peut provoquer de graves brûlures.



Ne jamais travailler avec des liquides, peintures et colles inflammables dans un local fermé (observer le mode d'emploi).

Ne jamais fumer à proximité. Ne jamais entreposer d'aérosols à proximité de radiateurs ou vaporiser en direction d'un feu ouvert.

Lorsqu'un incendie éclate, appliquer le principe:

Alarmer (118) · Sauver · Eteindre!

Trop souvent les sapeurs-pompiers ne sont alertés qu'après de vaines tentatives d'extinction. De précieuses minutes sont ainsi perdues. La meilleure assurance est la prévention.

*Votre Service du feu
à votre service
tél. 652 78 96*

Récupération de verre usagé

La maison Vetro-Recycling SA nous communique les résultats de la récupération du verre usagé en 1992.

L'année dernière, un nouveau record a été établi. Le taux de retour a continué de progresser et se situe actuellement à 72 % de la consommation totale des verres d'emballage.

La maison Vetro-Recycling SA enregistre, avec satisfaction, un accroissement de la quantité par son entreprise de 9'344 à 195'256 tonnes.

Ce bon résultat est attribuable au soutien évident de tous les participants.

Une cause de soucis: c'est la qualité de la matière récupérée devenant plus mauvaise! Les corps étrangers (rebuts et ordures) jetés dans les conteneurs en même temps que le verre usagé ont augmenté de 2,5 %, ce qui porte à ce jour le taux de ces corps étrangers à 5 %.

Ces derniers temps, des "broyeurs de verre usagé" sont propagés en vue de diminuer le volume dans les conteneurs. Malheureusement, il n'est pas possible de traiter du verre broyé mécaniquement dans les installations de préparation au recyclage.

Afin de participer à une meilleure qualité du verre récupéré, nous vous recommandons, ci-dessous, les recommandations de la maison Vetro-Recycling SA.

Lithotripage de verre usagé

Des débris de verre pulvérisés mécaniquement sont inacceptables pour les installations de traitement de Vetro-Recycling SA, et cela pour les raisons exposées ci-après:

1. Le verre usagé ne peut être recyclé que lorsqu'il a préalablement été traité conformément aux exigences de qualité prescrites. Tous les corps étrangers doivent être éliminés,

notamment la céramique, l'aluminium, le plomb, les matières plastiques (utilisées pour la fermeture), ce qui se fait en partie mécaniquement ou alors manuellement. Plus les débris de verre sont broyés fins, plus il devient difficile de les débarrasser de corps étrangers. Les machines à broyer et à pulvériser de tous genres posent le problème du broyage simultané des corps étrangers adhérents au verre, faisant qu'il est encore plus difficile de les écarter.

2. Nous sommes tenus de fournir aux verreries le groisil dans la granulation (grosses particules) qu'elles prescrivent. Les parts fines de moins de 10 mm doivent autant que possible être évitées. Le verre usagé que nous récupérons passe de toute façon par le broyeur en cours de traitement dans nos usines. Les tessons de verre déjà broyés auparavant seraient donc de nouveau pulvérisés, ce qui ne ferait qu'augmenter la part des trop fines particules. Ces dernières s'imbibent d'humidité, ce dont résulte un mauvais mélange avec les autres matières premières, et en outre une consommation plus élevée d'énergie.
3. Le verre usagé récupéré doit nous être fourni strictement séparé selon les teintes (verre vert/blanc/brun). Ce qui est en dehors de ces teintes doit être extrait manuellement dans nos usines. Ceci devient tout à fait impossible en cas de broyage pulvérisateur (trop fines particules de verre).

Nous vous remercions de tenir compte, à l'avenir, de ces recommandations.

Michèle Genier

os jubilaires

Ces deux mois écoulés ont été riches en événements puisque ce ne sont pas moins de cinq couples de montaines et montains que nous avons eu le plaisir de fêter à l'occasion de leur anniversaire de mariage.

Noces d'or



On nous a dit qu'il y a longtemps, par un hasard bien étonnant, Vincent Capt

et Elisabeth Lerche se sont rencontrés aux alentours du Châtaignier.

En ce temps-là, c'était navrant, car les Français et les Allemands se faisaient la guerre sans répit, semant misère et soucis.

Il fallait alors bien du courage pour unir, dans un mariage, une Suisse allemande bon teint à un Romand qui ne l'était pas moins !

Mais sans attendre la paix signée, ils ont uni leurs destinées, le 20 mars 1943, au printemps, il y a aujourd'hui 50 ans.

Petit à petit, au fil des ans, ils eurent 4 enfants qui apportèrent à la maison, petits soucis et animation.

Ils sont grands maintenant et à leur tour ont des enfants: 4 garçons et 5 filles, de quoi animer les repas de famille.

Nous leur souhaitons de tout cœur de profiter de leur bonheur, de jouir de la santé et d'une retraite bien méritée !

Michèle Genier

Noces de diamant



Le 23 mars, c'est au domicile de M. et Mme Julius Muller, à la route de Cugy, qu'il appartient à notre délégation, M. Hervé Menétrey, municipal, et M. C. Frioud, secrétaire, d'apporter le message des Autorités communales à ce couple éminemment sympathique et qui fête son 60^{ème} anniversaire de mariage. Noces de diamant pour Julius Muller et Hildi Simmen qui se sont mariés le 23 mars 1933.

Mme H. Muller avait effectué un apprentissage de téléphoniste à St-François, alors que M. Julius Muller, arrivant de la région du Schöffland (Argovie), s'établissait à Lausanne, dès 1926, où il exploite une boucherie à l'avenue de Cour, jusqu'en 1966. Il faut souligner le grand intérêt de M. J. Muller pour les chevaux avec, à son palmarès, des concours de dressage et d'obstacles, primé notamment lors de l'Exposition de 1964, sport qui ne se pratiquait toutefois pas sans quelques incidents. Le prénommé a eu le plaisir de monter à cheval jusqu'à très récemment, soit à l'âge de 82 ans ! Au Mont depuis 1967, le couple est entouré de son fils Pierre, de son épouse et de quatre petits-enfants. Le jeune couple assume les travaux d'entretien de la maison et les travaux de jardinage.

C. Frioud

Noces d'or



Événement particulièrement marquant, le 50^{ème} anniversaire de mariage de M. et Mme Philippe et Marie-Louise Rauschert, ancien Syndic, domiciliés au Petit-Mont. Les membres de la Municipalité, in corpore, accompagnés de leurs conjoints, et en présence également du Boursier communal et du Secrétaire municipal, ont eu le plaisir d'accueillir M. et Mme Rauschert au carnotzet communal de Crétalaison.

Evoquons brièvement le parcours de ce couple fort connu et fort apprécié de notre population montaine. Philippe Rauschert est né à Cugy, qu'il quitte à l'âge de 9 ans, avec ses parents, pour prendre domicile à Lausanne. C'est en 1935 que la famille s'installe au Mont-sur-Lausanne, en décembre, lorsque M. Marcel Rauschert, le papa de Philippe, reprend la menuiserie de la route de Lausanne. Le jeune Philippe effectue son apprentissage de menuisier, de 1936 à 1939, pour immédiatement rejoindre l'atelier paternel en cette période de mobilisation.

Mme Marie-Louise Rauschert, née Uldry, vient du Mont, précisément de la ferme de Pernessy que son père exploitait en tant que fermier. Le mariage a eu lieu le 27 mars 1943.

Nous nous plaisons à relever l'importante participation des prénommés à l'activité des sociétés locales, Mme Marie-Louise Rauschert étant membre honoraire des Paysannes vaudoises, alors que M. Philippe Rauschert, qui fut membre fondateur de la Société de gymnastique, membre du comité des Abbayes réunies, est également membre honoraire du chœur mixte Echo des Bois; cette société a également reconnu M.-L. Rauschert comme membre honoraire.

En remerciement à tout ce qu'il a pu entreprendre pour le bien de nos sociétés, M. Ph. Rauschert a reçu le Prix Mérite 1986 de l'Union des sociétés locales. Nous pouvons renouveler ici nos félicitations.

Actuellement, et bien qu'ayant remis l'entreprise à son fils Michel, M. Rauschert est encore régulièrement sollicité en qualité d'expert aux examens de maîtrise. Le couple est entouré de ses enfants et petits-enfants, s'adonne aux travaux de jardinage et fait de fabuleux projets de voyages.

Il n'est pas inutile de rappeler ici la part active que M. Philippe Rauschert a assumée au sein de nos Autorités, Conseiller communal dès 1950, puis Conseiller municipal responsable de la police, des constructions et des travaux, dès 1958, pour assurer la Syndicature de 1970 à 1985.

*C. Frioud
Secrétaire municipal*

Noces d'or

Le 16 avril 1993, M. Marcel Guex et Mme Michèle Genier, municipaux, se sont rendus au chemin de l'Esplanade pour fêter les 50 ans de mariage de Mme et M. Corbaz.

En 1941, Irène Vulliamy, venant de Cossonay, travaillait dans une épicerie à Lausanne et logeait chez M. et Mme Benjamin Corbaz, au chemin Porchat.

Les fils Corbaz, descendants de Grand-Gollies, avaient grandi au Mont. C'était des amoureux du chant: des piliers de l'Aurore dirigée par Marc Henny.

André, le cadet, était mobilisé et Irène avait été invitée par ses logeurs pour "fêter le petit frère qui était militaire".

Ce fut le coup de foudre! et le mariage se célébra le 17 avril 1943. Ils vécurent les premières années de leur union à Coppoz, dans la maison de la boulangerie Cavin et c'est là que naquit leur fille.

Puis, par des chemins verglacés, les meubles juchés sur un char, ils déménagèrent à la Blécherette, car André Corbaz travailla sur la commune et pour la ville de Lausanne.

Il y a quinze ans, au moment de la retraite, ils reviennent au Mont pour y couler des jours heureux.

Nous formons nos vœux pour que cette heureuse retraite se poursuive encore longtemps.

Michèle Genier

Noces de diamant

Noces de diamant pour M. et Mme Henri et Aline Martin-Muller, domiciliés au chemin de la Naz, qui ont convolé en justes noces le 20 avril 1933.

La Municipalité a eu plaisir à féliciter ce charmant couple, et ce, par les soins de sa délégation, M. Hervé Menétréy, municipal, et le secrétaire soussigné.

Mme Aline Martin-Muller est née au Chalet-à-Gobet pour ensuite habiter la ferme de Manlout, en suivant ses classes au collège du Petit-Mont. M. Henri Martin, né à "La Rama", pour sa part, suit ses classes au collège du Grand-Mont et même si certaines rivalités apparaissent entre élèves des deux hameaux, les prénommés se sont précieusement rencontrés lors d'une course d'école!

M. H. Martin effectue son service militaire, puis la période de mobilisation rat-

taché à l'Escadron III; très amateur de chevaux, le prénommé s'illustre à plusieurs reprises et notamment en 1935 lors d'un concours organisé par la Société des dragons, guides et mitrailleurs.

Le couple est entouré de ses deux enfants et quatre petits-enfants, dans l'agréable attente du premier arrière-petit-enfant. D'ores et déjà nous formulons nos vœux les meilleurs pour cette naissance. M. et Mme H. Martin tiennent parfaitement leur ménage et occupent encore un fidèle ouvrier agricole, à leur service depuis 30 années. Le domaine de Manlout est actuellement exploité par André Muller, neveu de Mme A. Martin-Muller. La prénommée fut Présidente des Paysannes vaudoises, alors que son mari participait à l'activité du chœur mixte Echo des Bois.

A tous, nous tenons une nouvelle fois à adresser nos très sincères félicitations et nos vœux les meilleurs pour encore de paisibles et enrichissantes années dans notre belle commune.

*C. Frioud
Secrétaire municipal*

nos sociétés

Les Abbayes Réunies

25, 26, 27 et 28 juin 1993

Place du Châtaignier

Fête des Abbayes Réunies

Les Abbayes Réunies du Mont-sur-Lausanne ont la joie d'inviter les membres ainsi que toutes personnes intéressées à venir célébrer la traditionnelle Fête des Abbayes Réunies sur la place du Châtaignier.

Historique

Issue de la fusion des deux sociétés des Abbayes du Mont, "l'Abbaye des agriculteurs de 1712 et Les amis du progrès de 1849", la société actuelle date du dimanche 11 avril 1948 à 15 heures.

Le premier conseil d'alors se composait des comités des anciennes sociétés, soit MM.:

Henri Samuel Bergier, Abbé-président
Francis Corbaz, vice-président
Daniel Rauschert, caissier
Henri Menétréy, secrétaire

Les autres membres du comité étaient: MM. Eugène Amaudruz, Eugène, Maurice et Henri Belet, Louis Bezençon, Charles Blanc, Charles Brun, Charles et Eugène Corbaz, Auguste Favre, Louis Meylan, Alois et Amédée Menétréy.

Assemblée générale de 1993

Le comité 1993 est au complet, M. Christophe Wüthrich ayant accepté le dicastère "cortège".

La société a l'honneur de compter un nouveau "Président d'honneur", nommé par acclamations en la personne de M. Rémy Corbaz, ancien Abbé-président.

Nous sommes heureux d'avoir désormais, à nouveau, deux Présidents d'honneur, le premier étant M. Louis Favre, nommé en 1983.

Programme de la Fête

Vendredi 25 juin

16 h. 30 à 18 h. 30: Tir des cadets

16 h. 30 à 19 h. 00: Tir des sociétaires.

Samedi 26 juin

09 h. 00 Tir des sociétaires - Cantine.

21 h. 00 Bal gratuit avec Roland Folio dit "Fortiché", homme orchestre bien connu dans la commune, après avoir animé de multiples manifestations en 1992.

Dimanche 27 juin

08 h. 45 Couronnement des Rois, sur la place du Châtaignier

09 h. 45 Cortège

10 h. 00 Culte

11 h. 00 Cortège, levée des danses apéritif, remise des prix

12 h. 45 Banquet

14 h. 30 Partie officielle

16 h. 00 Bal par l'Union Instrumentale jusqu'à 18 h. 00

20 h. 00 Bal gratuit avec l'orchestre de cuivre "La Perce-Neige", dont fait partie un groupe issu de l'Union Instrumentale.

Lundi 28 juin

19 h. 00 Rendez-vous des sociétaires, apéritif sur la place de l'Eglise

19 h. 30 Cortège

20 h. 00 Assiette froide et bal gratuit avec l'orchestre de cuivre "La Perce-Neige".

Nous nous réjouissons de vous rencontrer à cette occasion, venez féliciter les Rois seniors et cadets, admirer nos Demoiselles d'honneur et Chevaliers de bal, danser et rire entre amis.

Le comité

La Société de tir du Châtaignier

Rappel des prochains tirs

La saison des tirs a bien commencé. Une vingtaine de tireurs ont déjà effectué leurs tirs militaires. Deux équipes ont participé aux championnats suisses de groupes organisés au stand de Froideville et au moment où ces lignes sont écrites, nous attendons les classements afin de savoir si l'une, au moins, de ces équipes participera à la finale vaudoise organisée au stand de Vernand.

Une équipe a également défendu nos couleurs à Pully, lors du tir en souvenir de Général H. Guisan.

Et la saison continue...

Tirs obligatoires au stand du Châtaignier

Jeu­di 27 mai 17 h. 30 à 20 h. 00
Jeu­di 24 juin 17 h. 30 à 20 h. 00
Jeu­di 19 août 17 h. 30 à 20 h. 00

N'oubliez pas de prendre votre livret de service et votre livret de tir.

Attention!

Dernière inscription pour les tirs mili­ taires, au plus tard une heure avant la fin des tirs.

Tir fédéral en campagne, cette année au stand de Froideville

Samedi 5 juin 08 h. 30 à 11 h. 30
13 h. 30 à 17 h. 30
Dimanche 6 juin 08 h. 30 à 11 h. 00

Tir préalable sur inscription uniquement:

Jeu­di 3 juin 16 h. 30 à 18 h. 30

Le tir en campagne est un tir gratuit dont vous pouvez profiter. Il doit se faire avec la même société que le tir obliga­ toire.

Il n'est pas possible de tirer des coups d'essai avant ce tir, c'est pourquoi, votre fusil doit être réglé avant, le jeudi 27 mai au plus tard!

Les tireurs qui souhaitent conserver leur fusil au moment de la reddition de leur équipement militaire doivent effectuer au moins deux tirs obligatoires et deux tirs en campagne, durant les trois années qui précèdent cette reddition.

9^{ème} tir cantonal genevois

C'est décidé! Plusieurs tireurs de notre société participeront à ce tir le vendredi 9 juillet prochain, c'est pourquoi nous organisons deux tirs d'entraînement supplémentaires au stand du Châtaignier:

Jeu­di 10 juin 17 h. 30 à 20 h. 00
Jeu­di 17 juin 17 h. 30 à 20 h. 00

Tir des Dames et Tirs à prix au stand du Châtaignier

Samedi 3 juillet 13 h. 30 à 17 h. 00
Samedi 21 août 13 h. 30 à 17 h. 00

Le Tir des Dames est réservé aux dames et aux demoiselles. Il est doté d'un superbe challenge.

Les Tirs à prix sont ouverts à tous et à toutes, dans le cadre de la société, pour décrocher divers challenges ou distinc­ tions (cible Rionzi, cible Châtaignier, cible Manlout, cible Clochatte, cible Section).

Selon les conditions météorologiques et l'ambiance du moment, nous serons prêts, ces deux samedis, à improviser une petite grillade à la fin des tirs.

Renseignements

Les membres du comité sont à votre disposition pour tout renseignement:

Président:

Roger Menétréy, Le Mont, 653 44 72

Secrétaire:

Michel Amaudruz, Le Mont, 652 03 01

Caissière:

Nathalie Wüthrich, Chavannes, 635 77 40

Directeur des tirs:

Gilbert Sahl, Jongny, 921 69 05

Membre:

Eric Schraner, Le Mont, 653 08 43.

D'autre part, pour compléter trois postes vacants au sein de notre comité, nous recherchons des personnes inté­ ressées au tir sportif à 300 m. Si cela vous tente: n'hésitez pas, adressez-vous à l'un des membres du comité et venez participer à nos prochains tirs.

Le comité

Skeet-Club Le Mont

En complément au programme d'acti­ vités 1993 de la Société de tir du Châtaignier, publié dans le journal de mars dernier, nous estimons utile d'informer la population des dates rete­ nues par le Skeet-Club Le Mont pour ses séances d'entraînement à son stand du Châtaignier:

- chaque jeudi, de 14 h. 00 à 19 h. 00;
- chaque dernier samedi du mois, de 08 h. 00 à 12 h. 00;
- samedi 5 et dimanche 6 juin, Critérium et Grand Prix 1993;
- samedi 11 décembre, Coupe de Noël.

Ces entraînements ont lieu durant la période de mai à septembre.

Société de Développement

Foire de mai 1993

Quelle ambiance, samedi, sur la place du Petit-Mont!

Une fois de plus la traditionnelle Foire de Mai a réuni petits et grands dans une ambiance festive – et par beau temps – comme fait exprès...

Les fleurs et les géraniums, encore plus éclatants que d'habitude et habilement empotés par la Fondation des Oliviers, ainsi que les fruits et légumes produits par un maraîcher local, sont partis comme... les petits pains et autres pâtisseries des Paysannes vaudoises.

Les chalands assoiffés ont largement trouvé de quoi se désaltérer aux stands de nos différentes sociétés locales, tandis que l'odeur alléchante des jambons à la broche, tommes, raclettes ou autres saucisses, sans oublier les salades, aiguillait leurs papilles gustatives; tout cela au rythme entraînant de notre fanfare ou de l'orchestre champêtre les "Cinq-patics".

Le voltigeur a fait la joie des petits et M. Sanchez, notre habile maquilleur, littéralement pris d'assaut, a dû, pour satisfaire aux nombreuses demandes, employer depuis 14 h. trois aides for­ més en partie "sur le tas". C'était ravi­ sant de voir toutes ces frimousses colo­ rées et les pupillettes mêmes, que nous avons admirées pendant la traditionnelle démonstration de la Fédération de Gymnastique, arboraient qui un papil­ lon, qui une fleur sur la joue.

D'ores et déjà, nous vous donnons ren­ dez-vous l'an prochain pour une nou­ velle et joyeuse édition de notre foire de mai.

La fête est finie, vive la fête!

Et tout d'abord, venez avec nous prendre un sympathique petit déjeuner olympique:

- mercredi 23 juin prochain aura lieu l'inauguration du Musée olympique à Lausanne.

Pour que les habitants du canton se sentent tous concernés par cet événe­ ment, le comité de ce Musée a invité les communes qui le désiraient à organiser la manifestation suivante:

- les personnes se rendant à leur tra­ vail (les gens pensionnés ou sans profession sont également les bien­ venus!) sont conviés à venir boire le café (ou autre chose) accompagné de croissants ce matin-là.

La commune du Mont, soutenue logistiquement par le comité de la Société de Développement vous attend donc: de 6 h. 00 à 9 h. 00, le mercredi 23 juin sur les places de parc sous l'église.

Autres animation

Notre animation d'été sera la torée du 2 août au Châtaignier, suivie d'un concert d'une fanfare militaire, en automne, éga­ lement au Châtaignier

Last but not the least.

Une manifestation au Grand-Mont, autour de la Saint Nicolas sera organi­ sée début décembre.

La mise sur pied de ces diverses mani­ festations représente, comme vous pouvez vous l'imaginer, beaucoup de travail et quelques "paires de bras" sup­ plémentaires seraient les bienvenus occasionnellement... Avis aux amateurs!

Nous vous rappelons que c'est le 652 16 40 (dès 17 h. 00) qui vous communi­ quera avec plaisir les renseignements nécessaires.

A bientôt donc; et dès 6 h. 00 le mercredi 23 juin.

Votre Société de Développement

Sortie à ski de la SFG Le Mont

Pour la 3^{ème} année consécutive, notre vice-président, M. Jean Wirthlin a orga­ nisé un week-end à ski à Ovronnaz. Les samedi et dimanche 13 et 14 mars 1993, une cinquantaine de personnes ont pu profiter de conditions extraordi­ naires, aussi bien en ce qui concerne le temps que l'enneigement.

Pour la première fois, un concours sous forme de slalom a été organisé. 41 per­ sonnes y ont pris part avec une appré­ hension certaine et tous ont été fiers d'avoir su s'enfiler à travers les piquets plus ou moins rapidement (voir classe­ ment ci-après).

Le concours s'étant passé sans problème, la journée s'est tout de même mal finie pour deux personnes (un péroné cassé et un pouce en mauvais état).

Le soir, après le souper servi dans le collège alpin "La Cordée", le vice-président a passé à la distribution des prix récompensant les meilleurs skieurs. Les vainqueurs des catégories femmes et hommes se sont vus attribuer une coupe chacun, offertes par Fredy Cordey, qui seront remises en jeu l'année prochaine.

Le dimanche, les valides ont de nouveau pratiqué le ski par de belles conditions, chaudes et printanières. Et tout le monde est rentré dans son foyer fatigué, mais content. Le rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine.

Arianne Chevillat

Classement des enfants

1.	Marielle Kronauer	37.84
2.	Katia Henchoz	38.19
3.	Vincent Mivelaz	39.47
4.	Philippe Leutenegger	39.72
5.	Frédéric Suter	40.00
6.	Laurence Kronauer	40.28
7.	Laure-Anne Suter	43.15
8.	Julien Henchoz	48.69
9.	Catherine Leutenegger	56.38

Classement des femmes

1.	Sandra Gindroz	35.03
2.	Geneviève André	35.44
3.	Karine Girardet	36.50
4.	Corinne Demont	36.60
5.	Arlette Wirthlin	37.56
6.	Anne-Marie Bratschi	37.94
7.	Dolores Meylan	38.78
8.	Martine Gindroz	38.85
9.	Isabelle Rochat	38.97
10.	Christiane Odier	40.00
11.	Patricia Desponds	40.03
12.	Martine Kronauer	40.32
13.	Arianne Chevillat	43.19
14.	Anna Rapin	43.31
15.	Michèle Henchoz	43.65
16.	Lucienne Suter	45.65
17.	Muriel Besson	46.47
18.	Danièle Bourgoz	50.91
19.	Micheline Olivier	88.03

Classement des hommes

1.	Christian Weber	30.97
2.	Thierry Chevillat	33.22
3.	André Burkhard	33.65
4.	Peter Kronauer	34.19
5.	Raymond Bourgoz	34.25
6.	Fredy Cordey	34.31
7.	Blaise Mivelaz	34.47
8.	Denis André	34.91
9.	Claude Henchoz	35.91
10.	Jean Wirthlin	36.10
11.	Christian Brogii	38.47
12.	Hans-Peter Brogii	43.63
13.	Pierre Leutenegger	44.10

*Regardant le soleil se fondre au couchant;
L'horizon se perdait dans le lointain,
Noyé dans une mer de sang.*

*Les cimes blanches s'enveloppaient
D'une écharpe mauve frangée de pastel;
La main d'un artiste n'aurait pas mieux fait
Ce gigantesque tableau de rêve dans le ciel.*

*Perdues, les eaux du lac se mamelonnaient,
On aurait cru voir mille moutons blancs vaporeux
Dans un océan de brume qui s'effilo-chait;
Ô! spectacle, extase, ravissement des yeux...*

*Et le ciel d'un bleu lavande, si pur,
Transparent jusqu'au fond de ses secrets,
Avait ce soir-là revêtu une parure
D'un de ses plus beaux jours d'été.*

*La demi-lune souriait déjà
Avec sa joue barbouillée de noir;
De son piédestal, elle clignait en bas,
Peut-être avec l'envie d'y venir voir...*

*Mais, scintillante, l'Etoile du Berger,
La première à éclairer la nuit,
Vénus, qu'il convient communément
d'appeler,
Ce pur diamant miroitait.*

*Vol lourd, une bande de corbeaux
Regagnaient leur dortoir, corbeautière,
Tandis qu'une volée d'étourneaux
Bruyants, rejoignaient leur roselière.*

*A la lisière du bois, tout dévêtu,
J'entendais une tourterelle roucouler;
Le seigneur des jardins, le merle farfelu,
S'attardait dans les feuilles pour picorer.*

*Pareilles à des lames de mer, les
mouettes rieuses
Planaient au dessus d'un guéret
fumant.
Janvier, il était cinq heures, je tournais,
rêveuse
Et à regret, le dos à ce féérique couchant.*

*La forêt s'endormait dans un silence respectueux,
Elle n'était plus qu'une ombre noire
D'où sortent les héros de contes fabuleux
Qui ont fait toute son histoire...*

*Je songeais à notre monde tourmenté;
Ô! Dieu, merci d'avoir des yeux pour suivre
Un coucher de soleil d'une rare beauté
Et d'y puiser un brin de miel, joie de vivre.*

Edith Collet

Dictons de juin

- Les bains que prend Saint-Norbert inondent toute la terre.

- Saint-Pierre (6 juin) et Saint-Paul (29 juin) pluvieux, pour une année sont dangereux. Mais si la journée est saine, elle annonce une année sereine.
- Pentecôte pluvieuse n'est pas avantageuse.
- Beau temps en juin, abondance de grain.

Sophie Culand

La pensée du mois

- L'intérêt et la crainte sont les principes de la société et toute morale consiste à vivre selon notre bon plaisir.

Thomas Hobbes

Dictons de juillet

- S'il pleut à la Saint-Victor (21 juillet), la récolte n'est pas d'or.
- Juillet ensoleillé et en grand tonnerre de ciel, emplit caves et greniers.
- S'il pleut à la Sainte-Anne (26 juillet), il pleut un mois et une semaine.
- A la Saint-Thierry (1 juillet) aux champs jours et nuits.

S.C.

La pensée du mois

- On ne va jamais aussi loin que lorsqu'on ne sait où l'on va.

Cromwell

En bref

- Le mépris fait plus de mal que la vengeance.
- Amuse-toi à te juger toi-même avant de juger les autres.
- Monogame ? mais voyons, tout le monde sait que l'herbe du voisin est toujours meilleure !!
- Bien rigolot et plaisant le p'tit logo de la foire de mai.
Pourquoi ne pas lui avoir donné un nom ?

Sophie Culand

Flotte sur Le Mont

Avril

89l. au m².

prochain journal

Parution

Fin juillet 1993.

Date limite du dépôt des articles

10 juillet 1993.

Rédacteur

Mme R. Vaucher
Chemin du Mottier 3
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone (021) 653.90.03

de nos lecteurs

Splendeur d'un couchant...

A pas lents, je remontais le chemin,